

ARRETE TEMPORAIRE



34/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

Objet : Rue Novilliers – Renouvellement cellules HTA (poste)
Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de ELEC-CENTRE en date du 17 février 2017,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le permettre le renouvellement de cellules HTA (poste), rue Novilliers,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Afin de permettre le renouvellement de cellules HTA (poste) rue Novilliers, **entre le 20 mars 2017 et le 14 avril 2017**, la circulation sera réglementée par alternat par panneaux K10 ou par feux tricolores.. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation et le stationnement pourront être rétablis sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours – 32 avenue Gambetta – 41110 SAINT-AIGNAN
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique
- Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux
- ELEC-CENTRE – 63 rue de Huisseau – 41350 MONTLIVAUT



Fait à Saint-Aignan, le 28 février 2017

Le Maire :

Eric CARNAT